

**ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE****ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION****PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION**

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 18 janvier 2016, un premier projet de résolution en vertu du (RCA-8), relativement à un projet particulier autorisant :

L'agrandissement sur 2 étages du centre Épic situé au 5055, rue Saint-Zotique Est, en dérogation aux articles 40, 52 à 70.2, 554 et 661 à 663 du Règlement d'urbanisme Rosemont-Petite-Patrie (01-279), relatifs au taux d'implantation minimal, à l'alignement de construction et à l'accès à un quai de chargement et d'assortir l'autorisation des conditions énoncées dans ledit projet.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 1<sup>er</sup> février à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0484, ci-après illustrée :



Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 19 janvier 2016